

# Discour

Organisation des États Américains



**LUIGI R. EINAUDI, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT DE  
L'ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS  
À LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL PERMANENT DU 7  
AVRIL 2004: « RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS MENÉES  
PAR L'OEA CONCERNANT HAÏTI DU 11 NOVEMBRE 2003  
AU 10 MARS 2004 »  
7 avril 2004 - Washington, DC**

(Point 2 de l'ordre du jour: « rapport sur les activités menées par l'OEA concernant Haïti du 11 novembre 2003 au 10 mars 2004 »)

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT: Je vous remercie beaucoup, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, vous m'aviez prévenu hier que ce débat serait intéressant. Même ainsi, je n'étais pas préparé pour une discussion aussi fructueuse.

J'ai déjà cherché à signaler dans mon allocution d'ouverture que nous ne sommes pas toujours en mesure de tout prévoir, ni les conditions qui entourent chaque situation, et c'est assurément le cas en ce qui concerne la situation en Haïti. J'aimerais évoquer les trois points que l'Ambassadeur de Colombie nous a présentés, d'une manière très pratique mais, selon moi, judicieuse sur le plan intellectuel. Pour l'essentiel, nous devrions reconnaître notre échec, nous devrions essayer de voir clairement ce qui se passe et ne devrions pas nous attacher à des détails techniques. Je ne peux être en accord plus parfait. J'ai publiquement déclaré, et la presse en a rendu compte, que d'après moi, ce qui s'est produit en Haïti est un désastre. Manifestement, cette Organisation n'a pas cherché un tel dénouement. J'irais plus loin. Je dirais que nous avons fait tout ce qui était en notre pouvoir, en commençant même avant les élections de mai 2000, mais à un rythme accéléré depuis lors, pour empêcher un tel résultat, allant même jusqu'à créer une Mission spéciale au printemps 2002, après qu'un déchaînement de violence en Haïti avait clairement montré que les négociations et les discours moralisateurs dans lesquels nous étions engagés jusqu'alors étaient insuffisants.

De toute évidence, nous avons agi collectivement. De fait, je doute qu'il y ait dans les annales de l'OEA un autre cas pour lequel le Conseil a été tenu informé plus complètement et systématiquement et vous pouvez consulter le site Internet de l'OEA pour y trouver les documents à l'appui. Nous savions que les choses n'allaient pas bien. En effet, le 28 février, face à l'imminence d'une flambée de violence et de perte de vies humaines en Haïti, le Secrétaire général a publié la déclaration suivante:

Le Secrétaire général de l'OEA, César Gaviria, a réaffirmé aujourd'hui sa préoccupation devant la situation en Haïti, condamnant la violence, le mépris de la loi et manque de respect des droits de la personne dans le pays. Craignant que le coût de la présente anarchie pour Haïti ne soit incalculable, Gaviria a lancé un appel à tous les acteurs haïtiens influents—le gouvernement, les partis politiques, la société civile et les autorités ecclésiastiques—et au peuple haïtien tout entier pour qu'ils déclarent une trêve à titre de première étape de la création d'un processus démocratique englobant toutes les parties dans l'intérêt commun.

Ce ne sont, pouvez-vous dire, que des mots, mais certainement des mots que je défendrai entièrement dans la droite ligne des mandats de ces organes politiques.

Imprimez cette page  
 Email cette page

## RÉFÉRENCE

[Communiqué de presse](#)  
[Dernières nouvelles](#)  
[Discours](#)  
[Site de l'OEA](#)

Malheureusement, cet appel est resté lettre morte, tout comme en réalité, je pourrai le faire observer, le premier appel que j'ai lancé en faveur d'une trêve le 8 décembre 2001, juste pour souligner le fait que cette situation nous préoccupait depuis très longtemps.

Or nous avons été surpris. Le message que David Lee m'a adressé à sept heures une du matin le 29 est encore enregistré sur mon portable. Il venait d'apprendre, disait-il, que quelque chose était arrivé, dont je devais être immédiatement informé. Je pense, très franchement, que personne de la Mission, certainement pas moi et certainement pas le Secrétaire général, et je crois probablement jusqu'au début de cette semaine pas même le Président Aristide, n'aurait pensé que son système de sécurité et de contrôle allait s'effondrer aussi rapidement.

Le fait est que ni moi ni quiconque à l'OEA ne savons exactement ce qui s'est passé. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous avons aussi échoué sur le deuxième point proposé par l'Ambassadeur Serpa.

Or il ne s'agit pas d'un débat théorique, mais d'une question pratique et réelle. La vie politique, en particulier la vie politique en période de crise, est quelque chose qui exige des décisions et des actions. Nous arrivons ici en partie-et seulement en partie-au troisième point de l'Ambassadeur Serpa, le "contentillo" de l'article 28, à la page 25. Permettez-moi de dire qu'en l'occurrence, il est question des articles 148 et 149 de la Constitution de 1987 d'Haïti. L'article 148 dispose que "si le Président se trouve dans l'impossibilité temporaire d'exercer ses fonctions, le Conseil des Ministres sous la présidence du Premier Ministre, exerce le pouvoir exécutif tant que dure l'empêchement". La première partie de l'article 149 est rédigée en ces termes: "En cas de vacance de la Présidence de la République pour quelque cause que ce soit, le Président de la Cour de Cassation de la République, ou à son défaut ....est investi provisoirement de la fonction de Président de la République ....".

En ce matin du 29, qui a commencé pour moi à sept heures une, la question était la suivante: qu'allait-il se passer après cela, et implicitement aussi, maintenant que la catastrophe avait frappé, quel rôle l'OEA devait-elle désormais jouer?

Certains d'entre vous ne se souviennent peut-être pas, mais le principal groupe d'opposition, la Plate-forme démocratique, avait déjà publié une déclaration le 31 décembre-en réalité, celle-ci était datée du 31 décembre, mais elle a été publiée le 2 janvier-dans laquelle figurait une procédure complète qui n'était pas conforme à la Constitution de la République d'Haïti et selon laquelle d'autres magistrats de la Cour de Cassation, qui convenaient mieux aux opposants, devaient remplacer le Président Aristide, dont, comme vous vous en souvenez, ceux-ci demandaient avec insistance le départ avant d'avoir convenu de jouer un rôle positif politiquement dans le pays. Nous étions face à un bain de sang imminent. J'emploie des mots forts parce qu'il y avait déjà beaucoup de violence et de nombreuses morts, et manifestement la République avait perdu tout semblant d'ordre et de contrôle, et cette situation avait même gagné la capitale, Port-au-Prince, quelques jours auparavant, d'où l'appel lancé le 28 par le Secrétaire général.

Notre première action, "contentillo", consistait à savoir ce qui s'était passé, où était le Premier Ministre, où était le Président de la Cour de Cassation. Il s'avère que le Premier Ministre était disponible et qu'il avait en main la lettre de démission du Président Aristide. On peut se demander, et on s'est interrogé sur sa signification, s'il s'agissait vraiment d'une lettre de démission, si elle était bien traduite. Heureusement, je n'ai fait que deux remarques sur cette lettre, que je peux vous répéter maintenant.

Premièrement, elle était clairement du style de Jean-Bertrand Aristide, personne d'autre ne pouvait avoir écrit cette lettre. Deuxièmement, elle était aussi clairement signée de sa main. Je n'avais alors pas vu la lettre. Tout ce que je savais c'est que Yvon Neptune, le Premier Ministre d'Haïti, avait accepté cette lettre comme authentique et l'avait lue sur les ondes. Pour moi, de Washington, D.C., il ne semblait y avoir aucun doute sur la démission du Président. Yvon Neptune n'était guère un membre de l'opposition. Avant de devenir Premier

Ministre, il avait été Président du Sénat et Président de Fanmi Lavalas. Cependant, nous avons attendu parce que nous craignons le risque que quelqu'un d'autre que le Président de la Cour de Cassation ne soit investi de la fonction de Président, comme en fait la Plate-forme démocratique l'avait proposé dans son document officiel publié le 2 janvier. En réalité, le Président de la Cour de Cassation, conformément aux dispositions de l'article 149, est apparu et a été dûment assermenté.

À ce stade, nous sommes convenus que le Secrétaire général devait publier une déclaration, celle qui a été mentionnée aujourd'hui. Mais même pour nous, même en un moment de crise, la nécessité d'appliquer au pied de la lettre les articles 148 et 149, aussi importante fût-elle, en vérité n'était pas la question primordiale.

Selon un vieux proverbe haïtien, «la constitution est en papier, les baïonnettes sont en acier» et le problème était l'acier. Le problème n'était ni la constitution ni les lois, mais ce qui allait se passer en Haïti maintenant que le pays était dans cette situation extraordinaire, pour laquelle en fait, je crois, personne n'était préparé, et la question était alors de savoir s'il était raisonnable que la Mission spéciale de l'OEA parte ou attende l'installation du Conseil. Et je vous dirai très franchement que je n'ai pas hésité un instant. Sous la menace de la violence armée et des gangs armés, comportant en fait le grave risque, qui n'a pas encore été totalement éliminé, d'un renversement des perspectives d'évolution de la situation politique, j'ai pensé, et le Secrétaire général aussi, j'en suis sûr, tout comme certainement notre mission sur le terrain, qu'il était absolument nécessaire que la Mission soit présente et se démène pour essayer d'orienter les événements dans toute la mesure de nos moyens. Je crois qu'en notre qualité de représentants de la communauté internationale nous avons la responsabilité d'aiguiller notre action de manière non seulement judicieuse sur le plan technique mais aussi sur le fond et d'un point de vue politique.

Qu'entends-je par là? Nous travaillons depuis trois ans et demi sur Haïti, activement cette fois, depuis deux ans avec la présence de la Mission spéciale. Nous avons mis au point une série d'approches et de principes qui, en fait, avaient été approuvés et que ce Conseil nous avait instamment recommandé d'adopter. Et l'un d'eux était le principe d'inclusion, qui a revêtu la forme dans la plupart de nos résolutions d'une participation de "tous les partis politiques" au processus et qui ont été officiellement reconnus dans la formule convenue d'un Conseil électoral dont la formation a été négociée par le Secrétaire général en personne et moi-même à Port-au-Prince en juillet 2001. En conséquence, nous savions quels étaient nos principes. Nous avons besoin d'un processus dans lequel, comme le Secrétaire général l'a dit le 28 et l'a répété dans des passages de sa déclaration du 29 qui n'ont pas été cités ici, "le règlement de problèmes socio-économiques centenaires ne peut intervenir que dans un cadre démocratique de dialogue, de négociation et d'un modus vivendi qui doit prendre en compte les intérêts et droits humains de tous les Haïtiens".

La déclaration du Secrétaire général n'a pas été publiée le matin du 29; elle l'a été dans l'après-midi du 29 après que toutes les vérifications ont été faites et après que nous avons eu l'occasion de penser à quelque chose, qui est précisément ceci, que nous n'allions pas nous contenter de lettres mortes. Nous devons nous préoccuper de l'acier-et permettez-moi de vous en donner la raison -parce qu'à l'instant où le Président Aristide a brusquement quitté le pays -et c'est tout ce que nous avons dit, parce que c'est tout ce dont nous pouvions alors attester, et c'est toujours l'événement de base important politiquement, non en termes de théorie et de débat idéologique, mais en termes pratiques- à ce stade, des gangs de tueurs s'étaient lancés à la poursuite des partisans d'Aristide. Et il était devenu indispensable de protéger ceux qui avaient occupé des postes de responsabilité dans le Gouvernement et le parti Lavalas. Et je ne suis plus sûr exactement de ce que nous avons dit dans le rapport-mais les personnes qui ont vécu cette période en témoigneront, la force multilatérale a placé quatre véhicules blindés sur la pelouse de la Primature pour protéger le Premier Ministre, dont certains de ces gangs criminels réclamaient la tête. Mais nous n'étions pas seulement intéressés par les droits de la personne. Ce qui nous intéressait, c'était d'encourager précisément l'esprit d'un processus englobant toutes les parties.

Or, la vérité -et je fais partie de ceux qui n'ont jamais prétendu apporter un

soutien au Plan CARICOM qui n'existe plus- c'est que ce Plan CARICOM avait quelque chose d'extrêmement important: c'était un plan foncièrement démocratique fondé sur l'histoire politique interne de la CARICOM et sa Charte sur la société civile. Grosso modo, il y était indiqué d'une part que le Président Aristide devait terminer son mandat légal et d'autre part que l'opposition devait en échange jouer un rôle politique plus grand.

Mais, une fois le Président Aristide parti, il était manifeste que le Plan CARICOM en tant que tel n'existait plus, mais son esprit était le seul élément solide de l'orientation politique qui s'offrait à Haïti. Ce que la Mission spéciale de l'OEA a fait au cours des heures qui ont suivi le départ du Président Aristide a été d'insister pour que l'esprit de ce Plan soit appliqué, que le Conseil des Sages dont la création était prévue dans le plan respecte le plan préalablement négocié et auquel chaque parti participerait, y compris Fanmi Lavalas. En fait la nomination du nouveau Premier Ministre n'a pas du tout été orthodoxe, mais indique que lorsque vous êtes dans les sables mouvants de la vie politique, vous n'avez ni le temps de penser ni d'argumenter «que nous mettions en œuvre le plan que l'OEA avait élaboré». Nous avons mis au point ce plan à l'automne 2003, c'est-à-dire lorsque nous essayions de briser le veto qu'opposaient certains groupes et d'assurer la pleine participation de tous. Ce plan consistait en un Conseil tripartite composé d'un membre représentant le gouvernement ou Lavalas, d'un membre représentant l'opposition et, pour garantir en partie ce que le Secrétaire général dans sa déclaration a appelé le "respect de l'intérêt commun," non l'intérêt partisan, d'un membre représentant la communauté internationale. Et ce Conseil tripartite a été constitué. Nous avons exercé des pressions pour que le chef du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en Haïti soit le représentant de la communauté internationale, et nous avons trouvé un représentant, ancien ministre du gouvernement d'Aristide, pour se joindre à un représentant de l'opposition. Et c'est ce groupe qui a nommé les membres du Conseil des Sages, qui à leur tour ont choisi le Premier Ministre.

Mais, depuis lors, comme la situation s'est décantée, le rôle de la Mission spéciale s'est affaibli. À présent, nous attendons les Nations Unies; nous attendons les définitions des pays membres. Et les nouvelles autorités haïtiennes, comme il se doit, prennent elles-mêmes les décisions sur ce que sera leur future ligne d'action. Au Secrétariat, nous sommes entièrement prêts à accepter les conseils de cet organe, mais je suis fier de la position de la Mission spéciale et des décisions que nous avons prises et que le Secrétaire général a prises au paroxysme de la crise. Ce n'était pas seulement une question de "contentillo". Je sais, Ambassadeur Serpa, que ce n'est pas ce que vous avez insinué, mais je fais fond sur votre plan qui nous donne à tous quantité d'éléments positifs sur lesquels réfléchir.

Je vous remercie, Monsieur

© Copyright 2005. Organization of American States. All Rights Reserved.  
Headquarters: 17th Street & Constitution Ave., N.W., Washington, D.C. 20006, USA  
Tel. (202)458-3000 / Email: multimedia@oas.org

Designed by the Office of Public Information - Multimedia Unit.